

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2018

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 23 mai 2018, s'est réuni le 28 mai 2018 à 20h30 à la Mairie, sous la Présidence de M. Marcel TEDESCO, Maire.

Etaients présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, HEQUETTE Michel, ROZAIRE Anne, DURAND Pascal, ROUSSEAU Dominique, ARGENTON Michelle, CARDOT Marie-Claude, GREINER Cathy, COUSIN Philippe, POIRSON François, MEYER Christine, MOLL Patrice, CELKA Marie-Odile, NOISETTE Laurent, GERARDIN Olivier, MILBACH Corinne, BURTIN Clémence.

Etaients excusé(e)s : Philippe COUSIN, Christine MEYER, Patrice MOLL, Marie-Odile CELKA, Clémence BURTIN.

Procurations :

- GREINER Cathy à ROUSSEAU Dominique
- COUSIN Philippe à TEDESCO Marcel
- MEYER Christine à RAVEY Dominique
- BURTIN Clémence à ARGENTON Michelle

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

N°23/2018 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Versement du solde

Dominique ROUSSEAU, 5^e Adjoint responsable de la commission vie associative, rappelle que, chaque année, le Conseil Municipal procède à la répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions associatives.

Cette année encore, elle s'élève à 20 000 € dont la majeure partie est destinée au fonctionnement des associations locales. Le solde pourra être attribué ponctuellement au cours de l'exercice pour des manifestations exceptionnelles. Par ailleurs, une enveloppe a également été réservée pour la réalisation éventuelle d'actions d'animation à vocation culturelle et de lien social.

Il rappelle qu'un acompte de 75 % des subventions versées en 2017 a été versé sur la base de la délibération n°18 du 9 avril 2018 et que le solde devait être versé après un examen approfondi des demandes en réunion de synthèse.

Après avoir rappelé l'attachement de la commune à la vie associative locale, Dominique ROUSSEAU présente les différentes propositions qui ont été étudiées et validées par les membres de la commission (voir tableau ci-joint).

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les subventions feront l'objet d'un vote individuel mais certains conseillers n'y prendront pas part lorsque la subvention concerne l'association au sein de laquelle ils exercent une responsabilité au sein du Bureau.

Il s'agit de :

- ✓ Marcel TEDESCO en qualité de Président du Handball
FLAVIGNY/RICHARMENIL/FLEVILLE,
- ✓ Marie-Claude CARDOT en qualité de Trésorière de Loisirs et Culture.

Le Maire propose donc un vote en deux temps :

- 1- Un vote pour les associations dont aucun conseiller municipal n'est membre du Bureau,
- 2- Un vote pour les associations concernées, à savoir, le Handball Club Flavigny-Fléville-Richardménil et l'Association Loisirs et Culture.

Lors de ces votes, les conseillers municipaux intéressés quitteront alternativement la séance au moment de la décision pour leur association afin de ne pas influencer les autres membres du conseil municipal. Pour le dernier vote concernant le Handball, la Présidence sera assurée par Dominique RAVEY, 1^{ère} Adjointe compte-tenu de l'absence du Maire.

Décision de l'Assemblée délibérante

- Un vote pour les associations dont aucun conseiller municipal n'est membre du Bureau :

ADOPTE A L'UNANIMITE

- Un vote pour les associations concernées, à savoir, le Handball Club Flavigny-Fléville-Richardménil et l'Association Loisirs et Culture :

ADOPTE PAR 16 voix POUR ; Marie-Claude CARDOT ne prend pas part au vote pour Loisirs et Culture

ADOPTE PAR 16 voix POUR ; Marcel TEDESCO, ne prend pas part au vote pour HBCFFR, Mme RAVEY, 1^{ère} Adjointe assure la Présidence de la séance.

N°24/2018 - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2019

Le Maire rappelle que, conformément aux articles 255 à 261-1 du Code de procédure pénale, il lui appartient de dresser la liste préparatoire du jury criminel en tirant au sort publiquement, à partir de la liste électorale, les jurés d'assises pour 2019.

Il précise que cet arrêté prévoit 1 juré pour notre collectivité mais qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner un nombre de personnes triple de celui fixé dans l'arrêté préfectoral du 03 mai 2018.

Avant de procéder au tirage au sort, le Maire donne lecture de l'article 261 du Code de procédure Pénale.

Ont été désignés par le sort :

- 1- Electeur n°795 : PERRET Philippe, né le 08 décembre 1965, domicilié 24, rue de Nancy à FLAVIGNY sur MOSELLE**
- 2- Electrice n°247 : COUVREUR Catherine, épouse DIDAILLER, née le 13 décembre 1964, domiciliée 72, rue de Nancy à FLAVIGNY sur MOSELLE**
- 3- Electrice n°446 : GERARD Sandra, née le 14 août 1981, domiciliée 16, rue de la Ville-Haute à FLAVIGNY sur MOSELLE**

**A vingt-et-une heures trente, l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance.**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE
Séance ordinaire du 28 mai 2018 - del 23/2018 à 24/2018

Marcel TEDESCO	
Dominique RAVEY	
Michel HEQUETTE	
Anne ROZAIRE	
Pascal DURAND	
Dominique ROUSSEAU	
Michelle ARGENTON	
Marie-Claude CARDOT	
Cathy GREINER	
Philippe COUSIN	
François POIRSON	
Christine MEYER	
Patrice MOLL	
Marie-Odile CELKA	
Laurent NOISETTE	
Olivier GERARDIN	
Corinne MILBACH	
Clémence BURTIN	